PREFECTURE DE L'AVEYRON

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES

INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS.

Commune de Morlhon

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° **2006 – 116 - 12** du **26 avril 2006**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n **oui** X **non**

approuvé date **6 mars 1964** aléa **Inondation**

Les documents de référence sont :

- Le plan des surfaces submersibles Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **oui** **non** X

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone **Ia** zone **Ib** zone **II** zone **III** **non** X

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

- extrait de la cartographie du plan des surfaces submersibles - 1 planche A3

Date d'élaboration de la présente fiche **20 avril 2006**